Branche Association Sanitaire Sociale et Médico-sociale
(CC51, CC66 , Croix-Rouge-Française, Centres de lutte contre le cancer, Accords CHRS)

Tous ENSEMBLE

Les 29 novembre et 4 décembre 2012

Pour la défense
et l'amélioration des Conventions Collectives

Quinzaine d'actions
du 19 novembre
au 4 décembre 2012
dans la Santé
et l'Action Sociale

CCN 51

La FEHAP stoppe les négociations : mépris et suffisance !

Le lundi 12 novembre 2012 a eu lieu la quatrième réunion de la Commission Mixte Paritaire de la CCNT du 31 octobre 1951

À l'issue de cette séance, la fédération des employeurs, la FEHAP, a maintenu sa vision unilatérale, tant sur les 15 points, que sur le calendrier en mettant un terme à la négociation le soir même.

La FEHAP continue d'imposer ainsi ses choix, comme elle l'a toujours fait pendant les 30 derniers mois de négociations. Le peu « d'évolutions » acceptées par les employeurs ne le sont, que dans la mesure où elles ne remettent pas en cause leur volonté constante de dégager des marges de manœuvre sur le dos des salariés. Ces marges portent sur l'ancienneté, les jours fériés, la retraite… couplant ainsi flexibilité, allongement et intensification du travail, gestion des emplois entraînant ainsi l'abaissement du coût du travail.

Au mépris des salariés, des organisations syndicales qui les représentent et des pouvoirs publics (Ministères, financeurs), la FEHAP passe en force et continue son diktat patronal !

Seule la mobilisation des salariés et l'intervention des Ministères garants des financements publics (assurance maladie, collectivités territoriales, Etat) peuvent contraindre la FEHAP à retourner à la table des négociations pour obtenir un délai de survie.

Si le projet de la FEHAP venait à aboutir une brèche serait ouverte pour l'ensemble des salariés de la Branche Associative contre leurs garanties collectives et au-delà pour ceux du champ sanitaire social et médico-social, public/ privé...

En réponse à cette nouvelle provocation, la CGT appelle l'ensemble des salariés de la Branche Associative Sanitaire et Sociale à une période d'actions sous toutes les formes que décideront les salariés et les syndiqués entre le 19 novembre et le 4 décembre 2012 : assemblées générales dans les établissements, interpellation des employeurs, dépôt de motions, débrayages, grève, rassemblements, manifestations...

CCN 66

Pour une véritable politique salariale,

NON à la charité !

Lors de la Commission Paritaire du 16 octobre 2012, le patronat associatif (FEGAPEI/SYNEAS) a « proposé » un projet de déclaration commune employeurs/organisations syndicales concernant ce qu'ils ont appelés dans l'ordre du jour : les « mesures salariales ».

La CGT n'a pas été signataire de cette déclaration commune.

Pourquoi ?

Quand le patronat associatif parle de « **mesures salariales** », la CGT porte l'exigence d'une véritable **politique salariale** s'appuyant notamment sur **la revalorisation de la valeur du point** et **le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat**.

A la **revalorisation de la valeur du point** qu'attendent les salariés, le patronat associatif « propose » une augmentation de 2 % de la masse salariale !

Les salariés ne peuvent être perpétuellement la variable d'ajustement des politiques menées par les employeurs et les pouvoirs publics en matière de rémunération.

La C.G.T. revendique comme sur l'ensemble du champ sanitaire social et médico-social :

- en début de carrière, pour les personnels sans qualification et au vu des contraintes spécifiques du secteur : un salaire de 2000 € brut, soit 1600 € net
- la revalorisation de la valeur du point
- le rattrapage du pouvoir d'achat

CRF (Croix rouge française)

Non au démantèlement de la couverture conventionnelle unique pour les salariés de la CRF

Dans la Convention Collective Croix Rouge Française (CRF) Non au démantèlement de la couverture conventionnelle unique pour les salariés de la CRF

La création de « Croix Rouge Insertion » et l'application de la CCN des ACI (ateliers et chantiers d'insertion) entraîne une discrimination entre les salariés des différents secteurs de la CRF. Sous prétexte de prendre en charge la précarité, La CRF rémunère ses salariés au plus bas et contribue ainsi à l'abaissement du coût du travail...

Une même réflexion est en cours sur la « filière Domicile » qui concerne environ 2000 salariés . Ainsi ces salariés relevant de la CCN CRF se verraient appliquée la Convention Collective Unique de la Branche de l'Aide à Domicile (BAD)

La CRF, peu soucieuse de ses principes et valeurs, s'engage dans la mise en place d'un comité de groupe et rejoint, de fait, le modèle des groupes lucratifs !

Jeudi 29 novembre 2012

Mobilisation dans toute la France

Rassemblements devant les Préfectures et demandes d'audience

Pour l'Ile de France : Rassemblement et demande d'audience

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé - 14, Avenue Duquesne PARIS 7ième

Métro : école militaire (ligne 8), Saint François Xavier (ligne 13), Ségur (ligne 10)

Mardi 4 décembre

Mobilisation dans toute la France sur l'ensemble du champ sanitaire social et médico-social

Pour la réponse aux besoins des usagers et des revendications des salariés

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite ❑ prendre contact

❑ me syndiquer

NOM : ..... **PRENOM :** .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Tél. : ..... **Fax :** .....

Email : .....

Etablissement : .....

Secteur d'activité : .....

Localité : .....

Exigeons :

- La prolongation du délai de survie suite à la dénonciation de la CC 51
- La poursuite de négociations en Commission Mixte Paritaire pour la CC 51
- L'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat dans tous les champs conventionnels
- La défense et l'amélioration des Conventions Collectives
- La Construction et la négociation d'une Convention Collective Unique et Etendue, couvrant l'ensemble des salariés, élément constitutif d'un grand service public de santé et d'action sociale.

Montreuil, le 15 novembre 2012

En savoir plus : www.sante.cgt.fr